



Chat coincé à la douane France Angleterre par négligence du veto

Par **vigo**, le **24/07/2008** à **12:09**

Bonjour,

Je vis actuellement en Angleterre. Hier, mon conjoint a pris un Eurostar pour se rendre à Paris pour récupérer notre chat qui devait nous rejoindre après que 6 mois soient passés suite à ses vaccins anti-rabiques et la pose d'une puce électronique faisant foi de ses vaccinations. Arrive à la douane France - Angleterre avec le chat (en voiture, puisque c'est le seul moyen), on l'informe que le chat ne peut pas passer la douane car les démarches effectuées par le vétérinaire ont été effectuées dans le mauvais ordre : vaccination, puis pose de la puce, alors que cela doit être l'inverse.

La personne de la douane remet alors le document auquel les vétérinaires doivent se conformer et ce document prévient que les différents actes vétérinaires doivent être effectués dans l'ordre.

Résultat : On nous propose de déposer le chat dans un chenil, ou de le faire piquer sur place. Bien sûr, nous déposons le chat dans un chenil.

On nous dit que le veto doit faxer un document où elle déclare sur l'honneur avoir fait les manipulations dans le bon ordre.

Je l'ai appelée ce matin, elle ne s'est même pas excusée.

Résultats des courses. Un aller-retour à 400 livres, le chat dans un chenil, le prix du chenil, des injections à refaire car elles doivent être faites dans les 24 h du départ.

Deux jours de congés pris pour aller chercher le chat.

Et réitérer l'opération la semaine prochaine !!

Les sommes engagées ne sont pas astronomiques mais devant le manque d'excuses du vétérinaire qui est la cause de tout cela, je voulais savoir quel recours je pouvais avoir contre elle.,

Si quelqu'un peut me répondre ce serait super, je suis furieuse.

merci d avance
cordilement
Virginie

Par **khalil12**, le **12/09/2012** à **20:58**

salut sa va